

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure DM-2026-0005

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 10 février 2026, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot vacant 6 448 241 du cadastre du Québec (lot situé au sud du 71, rue des Vents).

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'accès à partir du lot 6 448 241 du cadastre du Québec ayant façade sur la rue des Vents au lieu d'un lot ayant façade sur la même rue que le lot visé par la demande (rue actuellement sans nom, portant le numéro de cadastre 6 419 880 du cadastre du Québec) alors que l'article prescrit que l'accès peut se faire par un ou plusieurs lots voisins ayant façade sur la même rue, selon l'article 55.3 du Règlement de zonage numéro 206-1990.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 10 février 2026.

Donné à Saint-Côme, ce 27^e jour de janvier deux mille vingt-six.



Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière